
A.C.I.R.E.Ph.

Association pour la **Cr**éation d'**I**nstituts de **R**echerche sur l'**E**nseignement de la **Ph**ilosophie

Histoire de l'enseignement de la philosophie dans les sections techniques

Par Bruno Poucet

pour l'ACIREPh (Colloque 2001)

On le sait, le XIX^e siècle a échoué à créer un enseignement technique long. De même, la formation des ouvriers n'existe pratiquement pas avant les années 1940. En revanche, les contremaîtres et les ouvriers qualifiés, les ingénieurs et cadres reçoivent une formation purement technique, en bonne adéquation, en général, avec les attentes de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture¹. En ce sens, la question d'un enseignement de la philosophie aux adolescents ayant, sous une forme ou une autre, suivi une formation technique ne se pose pas réellement avant la fin des années 1930. Or, avec l'avènement du Front populaire, puis, quelques années après, avec le commencement de la Seconde guerre mondiale, se fait sentir la nécessité d'une formation d'un plus grand nombre de techniciens.

L'Éducation nationale s'intéresse ainsi progressivement aux formations techniques sous forme d'un enseignement court - sanctionné par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) - ou d'un enseignement long -sanctionné par un brevet d'études ou par un baccalauréat. La question d'un enseignement de la philosophie est alors clairement posée : doit-il être créé ou non ? Sous quelle forme ? Doit-il disposer d'un programme particulier ou au contraire reprendre les formes de l'enseignement classique au risque de s'y abîmer ? Or, si l'on considère que l'enseignement technique est une forme particulière ou au contraire une forme dégradée de l'enseignement général, la réponse ne sera pas la même et la place de l'enseignement de la philosophie différente.

Si des prises de position existent², en revanche peu d'études ont été faites sur cette question, il n'est donc pas inutile de remettre les choses en perspective, en centrant l'essentiel du propos sur l'évolution des structures d'enseignement technique et professionnel, des programmes et des objectifs poursuivis. On examinera ainsi les prémices d'un enseignement de la philosophie jusqu'en 1945, avant d'examiner sa mise en place, son extension et sa généralisation éventuelle, avec les interrogations que cette dernière suscite.

¹ Pour une histoire de la question, cf. Antoine PROST, *L'Enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, col. "U", 1968, p. 299-324. ; «L'École et la famille dans une société en mutation, 1930-1980», in Louis-Henri PARIAS, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. 4, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 551-586 ; Patrice PELPEL et Vincent TROGER, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Hachette, 1993, rééd. Paris, L'Harmattan, col. "Histoire et mémoire de la formation", 2001.

² ACIREPH, *Manifeste Pour l'Enseignement de la Philosophie*, Paris, 2001 ; APEP, *L'Enseignement philosophique*, "brochure d'accueil", nov. 1997 ; GREPH, *Bulletin intérieur* octobre 2001 sur l'enseignement de la philosophie en série technologique.

I. LES PRÉMICES D'UN ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

Entre les dernières années du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, diverses tentatives ou projets voient le jour où il est question d'enseignement de la philosophie dans des sections techniques du secondaire.

Une tentative très vite étouffée

L'enseignement technique long aurait pu naître dès les années 1886³, lorsque l'enseignement secondaire spécial est prolongé jusqu'au baccalauréat⁴. De ce fait est créé un enseignement de la philosophie. Son horaire est loin d'être négligeable : 4 heures par semaine ; son programme est emprunté à la série « mathématiques élémentaires ». Il comporte ainsi des éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale. Toutefois, il est, malgré tout, adapté aux élèves et ne se contente pas d'être la pure et simple répétition de celui de la série scientifique. C'est un enseignement philosophique appliqué : il ne s'agit pas d'exposer de façon abstraite les règles de la logique, mais de montrer comment l'histoire des méthodes et des techniques permet de rendre compte de leur surgissement. On s'intéresse ainsi au fonctionnement concret des disciplines scientifiques. Il en va de même pour les questions de morale : on met l'accent avant tout sur la formation du citoyen, en se référant à une morale républicaine. Mais, dès 1891, l'enseignement spécial disparaît et devient moderne avant, en 1902 de n'être plus qu'une section - la moins noble - de l'enseignement classique : il n'y a plus de programme particulier d'enseignement de la philosophie ni d'enseignement technique secondaire.

Cet épisode un peu lointain de l'histoire de l'enseignement n'est pas anodin pour notre propos car il comprend bien des éléments d'un débat récurrent : l'enseignement technique doit-il garder sa propre originalité ou au contraire doit-il n'avoir de cesse de se rapprocher de l'enseignement général en abandonnant ses méthodes propres ? La question ne refera surface qu'en 1936 sous l'initiative de Jean Zay, alors ministre de l'Éducation nationale.

Des projets inaboutis

Jean Zay a chargé son chef de cabinet, Marcel Abraham, de présenter au directeur de l'enseignement supérieur un avant-projet de baccalauréat technique⁵. Celui-ci comportait deux

³ Cf. l'annexe où sont reproduits les différents programmes d'enseignement. Il ne s'agit pas, contrairement à ce qu'explique le rapport de l'IGEN en 2000, du Brevet supérieur d'études commerciales qui a été créé bien plus tard.

⁴ On se permettra de renvoyer de façon générale à notre propre ouvrage pour la situation de l'enseignement philosophique considéré dans son ensemble : Bruno POUCKET, *Enseigner la philosophie, histoire d'une discipline scolaire, 1860-1990*, Paris, CNRS éditions, 1999. L'enseignement spécial comporte, ainsi, des cours de sciences appliquées, mais aussi de comptabilité, de dessin industriel, de mécanique, d'économie.

⁵ Arch. nat. 312 AP5, papiers Abraham. Un article du *Temps* du 4 mars 1937 fait allusion à ce projet.

sections : l'une de sciences industrielles, l'autre de sciences économiques. Les événements en décidèrent autrement : on ne soumit le texte préparé ni au Conseil de l'enseignement général et technique de décembre 1938, ni au Conseil supérieur de février 1939, comme il était prévu.

L'idée était, malgré tout, lancée : le gouvernement de Vichy, très souvent attiré par la technocratie, ne pouvait y échapper. Certes, Jérôme Carcopino, dans sa réforme de 1941 ignore totalement l'enseignement technique, en renforçant l'idée d'un enseignement humaniste, en revanche son successeur, Abel Bonnard, crée d'une part un enseignement de philosophie-sciences, sorte de résurgence de l'enseignement moderne du siècle précédent, puisqu'il n'y avait pas de latin et davantage de sciences, mais surtout dessine, d'autre part, les contours d'un projet de baccalauréat technique en août 1944⁶. Les circonstances ne permirent pas d'aller au-delà de l'esquisse d'un projet.

De la commission Langevin-Wallon à la mise en place d'un baccalauréat technique

Or, pendant ce temps, le Gouvernement de la République, à Alger d'abord, à Paris, ensuite, réfléchit de son côté à la question. Ainsi, en 1946, la Commission ministérielle d'études pour la réforme de l'Enseignement, dite "Commission Langevin-Wallon" reconnaît que l'enseignement n'est plus adaptée à l'évolution d'un mode marqué par la technique et le machinisme. Néanmoins, les principes qu'elle a retenus reposent sur une subordination de la culture technique à la culture générale car elle "représente ce qui rapproche et unit les hommes tandis que la profession représente trop souvent ce qui les sépare. Une culture générale solide doit donc servir de base à la spécialisation professionnelle et se poursuivre pendant l'apprentissage de telle sorte que la formation de l'homme ne soit pas limitée et entravée par celle du technicien⁷."

Dans le cadre ainsi défini, instaurer un enseignement technique long va donc de soi : en avril 1946, la commission préconise qu'une première session de baccalauréat soit rapidement ouverte, dès la session de 1946, afin de rendre le processus irréversible. Si l'accord entre les membres est réel sur ce point, en revanche, il n'en va pas de même sur la conception même de l'enseignement de la philosophie. Il est en effet proposé de distinguer philosophie générale, morale sociale, psychologie, esthétique, philosophie des sciences et des techniques. On risque ainsi pense certains, de réserver la philosophie des techniques aux élèves des sections techniques, les privant ainsi d'une culture générale que la Commission se faisait fort de leur faire partager. L'affaire n'est pas simple : au-delà de la question de la surcharge des horaires, se pose en effet la question de la capacité à raisonner à partir de sa propre réalité, de la spécificité ou non d'une philosophie à usage de l'enseignement technique⁸. Va-t-on enseigner ou non une philosophie propre au technique ? Après le temps des prémices, vient le temps des décisions.

II. LA NAISSANCE PROGRESSIVE D'UN ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES SECTIONS TECHNIQUES

⁶ Arch. nat. F17/13338.

⁷ Etya SOREL, *Une ambition pour l'école, la plan Langevin-Wallon*, Paris, éditions sociales, Paris, 1997, p. 206.

⁸ Arch. nat. F17/17502.

Entre 1946 et 1985, l'enseignement de la philosophie est timidement, puis rapidement étendu aux sections techniques de l'enseignement général d'abord, puis de l'enseignement technique proprement dit⁹. Cela se déroule en trois étapes : une étape de modeste mise en place après la guerre, une étape d'extension en 1969, une étape de généralisation enfin dans les années 1980.

1. Mise en place

Les baccalauréats généraux d'enseignement technique

Dès septembre 1946, les recommandations de la Commission Langevin-Wallon sont suivies d'effet : un baccalauréat mathématiques et technique est créé. Certes, compte tenu de sa difficulté (il ajoute du dessin industriel à un enseignement de mathématiques identique à celui des classes de mathématiques élémentaires), les effectifs concernés sont réduits : 4% du nombre total de bacheliers dix ans après sa création sont titulaires de ce diplôme qui, en 1968, prendra le nom de baccalauréat E. Le programme d'enseignement de la philosophie date de 1923, c'est est celui de mathématiques élémentaires, c'est-à-dire le programme de logique et de morale de la classe de philosophie. Pas de spécificité donc, à un nuance près : l'introduction d'une opposition entre "intelligence pratique et conceptuelle". L'idée d'introduire une réflexion spécifique sur "sciences et techniques", proposée par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, ne sera pas finalement retenue. Et lorsqu'en 1951 sera créé le CAPET, une option spécifique est prévue pour l'enseignement de la philosophie-lettres¹⁰ : aucun professeur ne sera finalement recruté. C'est le CAPES, créé l'année précédente, qui s'impose : les vellétés d'indépendance pour la formation des professeurs de philosophie pour l'enseignement technique avaient définitivement vécu.

L'intention est clairement affichée : il s'agit de mettre en valeur la culture technique, en l'intégrant à la culture générale, en lui faisant adopter les méthodes de la culture classique. L'enseignement technique, aligné sur l'enseignement général, représente de fait un bénéfice pour l'économie nationale. Désormais l'enseignement supérieur scientifique et technique s'ouvrait aux élèves, l'école des arts et métiers n'étaient plus le seul débouché possible. Cela répondait, de façon modeste, certes, aux besoins de formation de cadres techniques.

En 1953, une nouvelle section technique du baccalauréat est créée, à "titre d'expérience" : le baccalauréat "technique et économique". Cela se fit non sans mal. Ce diplôme devait être une nouvelle section du baccalauréat de l'enseignement du second degré sous l'intitulé "sciences économiques et humaines", or, c'est finalement la direction de l'enseignement technique qui impose son point de vue et en fait un diplôme de l'enseignement technique. Une double préoccupation traverse les promoteurs de cette nouvelle section : adapter les élèves aux nouvelles contraintes économiques en leur donnant les éléments nécessaires à leur connaissance, reconnaître l'économie comme instrument de culture et fournir aussi un débouché, dans le second cycle, aux élèves des collèges techniques. L'enseignement de la philosophie y occupe une place honorable puisque cinq heures d'enseignement y sont dévolues (soit 16 % du total horaire).

⁹ Que l'on appelle depuis 1986 baccalauréat technologique, décret du 7 mars 1986.

¹⁰ BO n° 36, 18 octobre 1951.

À la différence du programme de 1946, celui-ci n'est pas le pur et simple décalque de celui de la classe de mathématiques, bien au contraire, il comporte sa propre spécificité. En premier lieu, aucun auteur n'est proposé à l'étude des élèves. Trois grands thèmes essentiels le traversent : une réflexion sur l'intelligence et la naissance des sciences, une réflexion sur la psychologie et la morale, des compléments sur des aspects techniques des domaines étudiés par les élèves - mathématiques, méthode expérimentale, statistiques, histoire, psychologie. On a donc voulu très précisément adapter les programmes à la situation des élèves d'où l'importance de la notion "vie morale et économique".

L'enseignement de la philosophie dans les brevets d'études supérieures commerciales

Peu après ces deux créations, un enseignement de la philosophie est lui aussi ouvert dans les sections préparant au Brevet supérieur d'études commerciales (BSEC), mais pas dans les brevets d'études industrielle ou hôtelières. C'est un peu un diplôme d'attente, créé faute de mieux, en attendant la mise en place d'un baccalauréat commercial (envisagé dès 1947). Là encore, la nécessité de trouver un débouché aux élèves a raison des hésitations des responsables : créée en 1947 (et remplacée en 1969 par le baccalauréat G), le nouveau diplôme ne prévoit pas d'emblée de laisser place à un enseignement de la philosophie ; mais ne l'exclut pas. Toutefois, significative des débats, est la position du représentant des professeurs de philosophie au Conseil d'enseignement du second degré : la place qu'on pourrait faire à cet enseignement devrait être modeste, "adapté à ce niveau d'âge et de maturité qui devrait être considéré comme un enseignement de formation morale et civique." Il estime que le niveau doit simplement être "un peu différent et un peu plus modeste" que celui imposé aux élèves de l'enseignement long. Manifestement, on éprouve quelques craintes quant à la possible adaptation du programme d'enseignement de la philosophie, mais on l'estime possible. Un programme spécifique devrait donc exister. Ce ne sera que partiellement le cas.

De fait, le programme adopté en 1958 ressemble, en partie seulement, à celui de l'enseignement de mathématiques et technique économique (deux divisions identiques : "connaissance et science, action et morale"), la seconde partie consacré à "la connaissance de soi et des autres", est plus développée et plus spécifique - elle analyse à la fois les problèmes d'ordre psychique et à la dimension économique et idéologique du problème, sans craindre d'examiner des questions très techniques, telles que la sociométrie. La tonalité générale de l'ensemble du programme est donnée par les trois notions qui en marque la clôture : "civilisation, progrès technique et progrès moral". On dispose ainsi d'un programme qui accepte une certaine adaptation au public qu'il reçoit d'où son caractère qui peut sembler "daté" dans la mesure où il n'est pas enfermé dans une conception "pérenne" de l'enseignement de la philosophie.

Au total, en 1968, un enseignement de la philosophie est professé dans certaines classes des lycées techniques, toutefois il passe assez inaperçu dans la mesure où le nombre d'élèves concernés est peu important (environ 17 000, soit moins de 10% de la totalité des élèves recevant un enseignement de la philosophie dans l'enseignement secondaire¹¹).

¹¹ 1968 : E = 9397 élèves, B = 6194 soit 15591 (9% des 190 334 élèves de terminale), en 1959, 4700.

2. Extension et renouvellement des programmes d'enseignement de la philosophie après 1968

L'extension à d'autres classes du second cycle d'un enseignement de la philosophie est contemporaine d'un mouvement de fonds : le rapprochement entre l'enseignement technique et l'enseignement général, au bénéfice du second et au détriment du premier puisqu'il s'aligne progressivement sur les méthodes et pratiques du premier.

Le premier signal fort est la disparition de la section "techniques mathématiques et économie" qui, dans le cadre de la réforme Fouchet de 1965, s'intitule dès 1967 section "B" et cesse d'être ainsi une section d'enseignement technique. Que l'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas d'un simple changement d'appellation, mais le résultat d'un choix entre des positions antagonistes. Tout le monde voulait la suppression du baccalauréat "technique mathématiques et économique", mais pour des raisons différentes. Les uns (l'inspection générale) souhaitaient créer une option "psychologie" du baccalauréat de philosophie, les autres, en particulier les milieux économiques souhaitaient le maintien et le renforcement d'une voie générale à dominante économique. Ce fut, finalement, la solution adoptée, avec le succès que l'on sait : en dix ans, pendant que la section A perdait un tiers de ses effectifs, la section B les multipliait par cinq

Le second signal est venu du côté des brevets de technicien. Les milieux économiques souhaitaient obtenir des techniciens de meilleure qualité, l'idée naît que la transformation des brevets en baccalauréat produira une amélioration des conditions du recrutement. Une grande partie des brevets de technicien dont le BSEC se transforment ainsi, en 1968, baccalauréat de l'enseignement technique, sous l'appellation section F, G et H.

L'enseignement de la philosophie perd de son importance dans l'ensemble du nouveau dispositif : durée réduite (30% du total horaire au lieu de 41% en A), coefficients réduits à l'examen, discipline parmi d'autres et non plus de couronnement, fin du monopole de la dissertation avec création d'une épreuve sur texte (dès 1966 pour la série philosophie, généralisée ensuite aux autres sections¹²). Dix ans plus tard, c'est l'explosion des effectifs dans la série B et G¹³.

On ne peut pas dire que tous les professeurs de philosophie rallièrent d'enthousiasme à cette nouvelle organisation de l'enseignement du second degré. L'Association nationale pour la défense de la classe de philosophie (fondée en 1958) s'élève avec vigueur contre ces projets, elle est rejointe et soutenue par l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (fondée au début de siècle, recrée en 1945) : la diversification annoncée doit être refusée, l'enseignement secondaire doit rester un enseignement de haute culture, les débouchés professionnels devant intervenir au second plan. Seul est admise l'existence d'une section de mathématiques élémentaires. L'enseignement de la philosophie doit être clairement réservé à une élite d'où l'idée d'instaurer un "certificat de fin d'études" permettant aux élèves de quitter l'enseignement secondaire à la fin de la classe de première¹⁴. Le combat est, malgré tout, perdu.

¹² Cf. Colloque ACIREPH, octobre 2000, "La dissertation philosophique en terminale", à paraître.

¹³ 1968 : A = 86 627, B et G = 16 000 ; en 1977, A = 56 023, B et G = 88 587.

¹⁴ On trouve trace de ces débats dans *Revue de l'Enseignement Philosophique*, n° spécial, février 1965.

Toutefois, si l'unification des structures est finalement faite, les programmes n'ont pas été réformés comme le souhaitait immédiatement l'administration, faute de temps et peut-être d'enthousiasme de la part de l'Inspection générale. Il est vrai que la diversification des sections, les débats idéologiques traversant l'ensemble des professeurs de philosophie (des métaphysiciens traditionnels aux marxistes), la place qu'il faut ou non accorder aux sciences humaines ne rendent pas les travaux faciles ni l'accord aisé. En définitive, un seul programme nouveau aboutira, alors que les autres, rejetés par le ministère, resteront à l'état d'ébauche, c'est le programme des baccalauréats G et H, arrêté le 29 août 1968.

Ce programme est plus thématique que notionnel. Il conserve une partie du questionnement présent dans le programme d'examen du BSEC, mais le modernise en laissant interroger par une réflexion centrée sur les questions du langage. Il définit, enfin, un nouveau type de sujet au baccalauréat qui ressemble davantage à un essai qu'à une dissertation. Cinq ans plus tard, aux dires de l'inspection générale, le programme lui-même servira de "structure rédactionnelle pour rédiger l'ensemble des programmes des classes terminales. Il a péri, en quelque sorte, de sa propre victoire¹⁵." On peut estimer que cette analyse est fautive sur un point essentiel : le programme de 1973 sera explicitement fait d'une liste de notions et non de thèmes ; en revanche, elle est juste sur un autre point, non moins essentiel - le programme n'a, plus comme par le passé, de particulière spécificité, liée aux études suivies et à la pratique professionnelle envisagée par les élèves.

Réformer le programme de l'ensemble des sections, n'étant pas plus hier qu'aujourd'hui affaire simple, les événements de 1968 étant également passés par là, l'Inspection générale de philosophie lance ainsi une enquête en 1969 à laquelle un tiers des professeurs a répondu.

Que disent-ils en ce qui concerne la philosophie dans l'enseignement technique ? Rien de réellement spécifique (aucune commission particulière n'est consacrée à cet effet). Il est souhaité qu'un seul programme national soit mis en œuvre pour toutes les sections¹⁶, avec une partie qui rendrait possible des approches particulières, sous la forme de questions au choix pour l'oral de l'examen.

En définitive, lorsqu'en 1973 le programme est arrêté, il répond à une partie des souhaits émis lors de l'enquête : il n'y a plus de spécificité réelle pour les programmes des sections B et E, les thèmes cèdent la place devant les notions dont le nombre est simplement réduit en proportion de l'horaire assigné à l'enseignement de la philosophie, des questions au choix existent, même si celles-ci ne peuvent être objet d'une interrogation à l'examen. Les programmes des sections G et H se coulent dans le moule commun même si quelques uns des groupements de notions étudiées lui sont propres (nature et histoire, langage et vérité). 1975 et les années suivantes interrogent fortement le devenir de l'enseignement de la philosophie. Ce n'est que dans les années 1980 que la généralisation de l'enseignement philosophique à l'ensemble de

¹⁵Arch. nat. 900325/7 : Conseil supérieur de l'Éducation nationale, 29 juin 1973, programme de philosophie, intervention de l'inspecteur général Muglioni.

¹⁶*Recherches sur l'enseignement de la philosophie*, Paris, INRDP, 1971, p. 53 : "On évoque l'ancien programme de mathématiques élémentaires ou l'idée d'un programme de terminale B axé sur les sciences humaines, comme le type même de ce qu'il faut absolument éviter. Si le programme est composé des notions que l'on considère comme essentielles à la philosophie, elles doivent logiquement être étudiées dans toutes les sections."

l'enseignement secondaire sera acquise.

3. GÉNÉRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET INTERROGATIONS

Il restait deux types de sections dépourvus de tout enseignement de la philosophie : les séries F (enseignement industriel) et les brevets de technicien agricole. Les années 1980 vont réparer cette lacune et ouvrir un nouveau champ d'interrogation : la création en 1985 d'un nouveau type de baccalauréat, le baccalauréat professionnel, devant déboucher directement sur l'exercice d'une profession, mais n'interdisant pas l'entrée à l'université, relance le débat d'une nouvelle extension de l'enseignement de la philosophie dans les sections terminales de l'enseignement professionnel. Le débat, on le sait, n'est pas, à l'heure présente, achevé.

L'enseignement technologique industriel et agricole

Décision est prise d'introduire un enseignement de la philosophie dès 1981 aux différentes sections du baccalauréat d'enseignement technologique qui n'en disposaient pas : F12 (1981), F5-F7 (1983), puis F 1,2 et 3 (1985), 4, 9 et 10 enfin. En 1983, un nouveau programme¹⁷ est alors décidé pour l'ensemble des sections technologiques F et G (depuis STI et STT) : huit des notions retenues appartiennent au programme de la section littéraire, la dernière (la raison) étant propre à ces sections. Désormais, la seule particularité de l'enseignement de la philosophie réside dans l'existence du troisième sujet, à l'épreuve de l'examen, épreuve conçue en 1969.

La nouveauté réelle réside dans le programme de l'enseignement agricole : l'introduction d'une épreuve de philosophie en 1985 au brevet de technicien agricole, appelé à se transformer en baccalauréat, ce qui sera fait en 1993 (série sciences et technologie du produit alimentaire, STPA et environnement, STAE), ne se fait pas, pour ces diplômes aux effectifs réduits (7000 élèves) sur le modèle de l'enseignement général.

Cet enseignement s'inscrit dans un cadre pluridisciplinaire et peut être donné par professeur non spécialiste de philosophie. La dissertation n'est plus qu'un exercice possible parmi d'autres, ce n'est, en aucun cas, une obligation. Organisé en quatre chapitres, l'homme et la nature, sciences et techniques, l'individu et la société, la philosophie, il est réparti sur cinquante heures par an. La transformation du brevet en baccalauréat gardera la même souplesse en précisant qu'il s'agit de "favoriser chez les élèves l'exercice de la pensée critique sur les grands problèmes humains." Les puristes pourraient ainsi dire qu'il ne s'agit plus réellement de philosophie car il est explicitement précisé qu'il s'agit moins de s'inscrire dans une tradition philosophique que de partir des pratiques et des opinions, de déboucher sur la construction d'une réflexion philosophique. On peut, le débat est ouvert, estimer que ces choix résultent d'une volonté de rendre accessible cet enseignement à des élèves loin de toute culture littéraire.

L'enseignement professionnel

¹⁷ Arrêtés des 5 octobre 1981 et 5 juillet 1983.

En 1985, les baccalauréats professionnels sont créés. Le ministre de l'éducation, Jean-Pierre Chevènement, sursoit à l'introduction de l'enseignement de la philosophie estimant que l'on n'était pas prêt¹⁸. Pour autant, l'idée d'un tel enseignement n'est pas abandonnée. C'est la raison pour laquelle, en 1989, le député de l'Isère, Jean-François Luppi est chargé de rédiger un rapport concernant *La vie des lycéens dans les établissements techniques et professionnels*, où il intègre à sa réflexion la question de l'enseignement de la philosophie. Dans son rapport, remis à Monsieur Chapuis, alors secrétaire d'État à l'enseignement technique, il formule des propositions en la matière.

L'exigence de l'existence de cet enseignement repose sur une question de principe, d'ordre démocratique :

« Apprendre à penser le monde et à penser ce que l'on fait est un droit pour tous les élèves et une nécessité pour la construction d'une démocratie vivante. »

Une fois ce principe général posé, deux propositions sont formulées¹⁹ :

- Encourager l'expérimentation dans plusieurs académies de l'introduction d'un enseignement de la philosophie donné par des professeurs volontaires à des élèves volontaires ;
- Proposer l'introduction d'une véritable formation à l'esprit critique, d'une formation à l'histoire des techniques, d'une réflexion sur l'élaboration des concepts et des techniques dans les différents champs disciplinaires ainsi que sur les problèmes éthiques posés par le surgissement de nouvelles technologies. Le travail serait confié à des professeurs de philosophie, dans un cadre interdisciplinaire.

Cette seconde proposition, on le voit, est tout à fait semblable à celle qui a été adoptée dans le cadre du brevet de technicien agricole en 1985.

Le rapport non publié est tombé dans l'oubli. Ce n'est que quinze ans plus tard, en 1999, dans la *Charte pour l'enseignement professionnel*, que le ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, a relancé la question, en réponse aux demandes des élèves exprimées lors de la consultation nationale organisée en 1998 : "Quels savoirs enseigner dans les lycées ?"

Aujourd'hui, un certain nombre d'expériences ont été menées dans quatre académies²⁰. Toute conclusion serait hâtive tant que l'enseignement de la philosophie n'a pas été institutionnalisé dans l'ensemble des lycées professionnels. Néanmoins, l'expérimentation donne quelques enseignements. L'intérêt des élèves et des professeurs est réel une fois le temps de la méfiance ou

¹⁸ Il est vrai que quelques années antérieurement l'introduction de la philosophie dans l'enseignement technologique avait eu lieu de façon chaotique : annonce, puis suppression à la veille de la rentrée des classes, par manque d'enseignants.

¹⁹ J.-F. LUPPI, *La vie des lycéens dans les établissements techniques et professionnels*, rapport dactylographié, 1989, p. 29-30.

²⁰ Dans une trentaine de classes de lycées professionnels de l'académie de Nantes, Montpellier, Nice et Reims. Un colloque dressant un premier bilan de cette expérimentation a été organisé le 10 mai 2001 par le recteur Daniel Bloch à Reims, *Enseigner la philosophie en lycée professionnel*, CRDP de Champagne-Ardenne, 2001, col. "Études et recherches", 104 p. Des expériences ont également eu lieu dans des SEGPA, cf Jean-Charles Pettier, "Former à la discussion philosophique en SEGPA", 4^e congrès international Actualité de la recherche en éducation et formation, Lille, Septembre 2001.

de l'inquiétude passé. Si un programme a été retenu, celui-ci n'a pu être traité correctement que dans la mesure où les professeurs sont allés à la rencontre du désir de penser des jeunes adultes avec qui ils travaillent. Cela signifie la nécessaire invention de nouvelles pratiques pédagogiques qui ne miment pas celles des sections d'enseignement général. C'est inviter à réfléchir à ce qu'est un enseignement élémentaire de la philosophie, à inventer de nouveaux exercices, à réfléchir sur le rapport écrit/oral et, en réalité, à procéder à un réexamen des difficultés rencontrées dans les sections d'enseignement général et technologique.

Quelles que soient les positions des uns et des autres²¹, on sait qu'en juin 2001, 32,5% des jeunes d'une génération ont obtenu un baccalauréat général, 18,1% un baccalauréat technologique et 11% un baccalauréat professionnel, proportion en constante croissance depuis dix ans²².

Conclusion

Désormais l'enseignement de la philosophie est, de fait, de plus en plus à sa présence dans l'enseignement technologique, voire demain professionnel. C'est le résultat d'une évolution d'abord lente, puis, à partir des années 1970 extrêmement rapide, si bien que les certitudes d'hier sont désormais bousculées. Faut-il en effet continuer à aligner les pratiques et les méthodes de l'enseignement technologique, voire professionnel sur les techniques et méthodes de l'enseignement général ? Faut-il au contraire, compte tenu des difficultés rencontrées dans presque toutes les sections, profiter de l'extension éventuelle à l'enseignement professionnel pour procéder à un examen de l'ensemble des méthodes pratiquées ? En ce sens, il serait bon de refonder les finalités de l'enseignement philosophique dans les lycées en France : ce qui, en 1925, avait été possible, devrait, dans un autre contexte, être désormais une exigence régulatrice.

Bruno Poucet

²¹ Cf. *Pratiques de l'enseignement de la philosophie*, n° 8, 2001, p. 5-2 et p. 108-111.

²² En 2000, 259 000 élèves obtiennent un baccalauréat général, 145 000 un baccalauréat technologique et 85 000 un baccalauréat professionnel.